

Déclaration orale de la FIACAT, co-sponsorisée par TRIAL International, l'OMCT et le centre CCPR

36^{ème} session du Conseil des droits de l'homme - Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur le Burundi

19 septembre 2017

Monsieur le Président, Honorables membres de la Commission d'enquête sur le Burundi, Chers membres du Conseil,

Je m'adresse à vous au nom de plusieurs organisations de la société civile¹ et défenseurs burundais, soutenus par TRIAL International, l'OMCT, la FIACAT et le centre CCPR.

Nous restons fortement préoccupés par la persistance des violations graves des droits de l'homme au Burundi. Ainsi, SOS- Torture / Burundi a recensé depuis janvier 2017 : 78 exécutions extrajudiciaires, 700 arrestations et détentions arbitraires, 45 cas de torture et de traitements cruels, inhumains et dégradants, 12 disparitions forcées et 20 cas de violences sexuelles. Malgré que ces cas soient documentés, les responsables de ces exactions continuent de jouir de l'impunité qui règne. Au nombre de ces exactions nous souhaiterions mentionner le cas de Germain Rukuki détenu depuis 2 mois en raison de son travail de défenseur des droits et dont nous demandons la libération immédiate.

Nous remercions les membres de la Commission d'enquête pour leur travail et accueillons favorablement leur rapport. Nous appuyons notamment la recommandation visant la prolongation du mandat de la Commission, croyant profondément en la nécessité que celle-ci puisse poursuivre ses enquêtes sur les crimes commis encore aujourd'hui au Burundi.

Nous soutenons également les recommandations visant l'ouverture immédiate par la Cour pénale internationale d'une enquête sur les crimes commis au pays ainsi que l'ouverture d'enquêtes et procédures pénales par les autorités burundaises. Il est urgent de mettre fin aux violations graves des droits de l'homme ainsi qu'à l'impunité rampante qui règne au Burundi.

Au vu de l'ampleur et de la gravité des violations documentées par la Commission, nous appelons les honorables membres du Conseil des droits de l'homme à demander instamment la suspension du Burundi du Conseil même.

Nous demandons enfin à la communauté internationale de rester saisie de la situation au Burundi et de s'engager activement dans la recherche de solutions durables qui puissent mettre un terme aux violations des droits humains au pays.

Je vous remercie Monsieur le Président.

¹ L'Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture au Burundi (ACAT-Burundi), la campagne SOS-Torture/ Burundi, la Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale (CB-CPI), le Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE), le Forum pour le Renforcement de la Société Civile (FORSC), la Ligue Iteka et le Réseau des Citoyens Probes (RCP). Ces organisations ne disposent pas du statut ECOSOC.